



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>25376</b>	De <b>M. Éric Poulliat</b> ( La République en Marche - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >assurance maladie maternité	<b>Tête d'analyse</b> >Optique - Chirurgie réfractive - Remboursement - Sécurité sociale	<b>Analyse</b> > Optique - Chirurgie réfractive - Remboursement - Sécurité sociale.
Question publiée au JO le : <b>24/12/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>12/05/2020</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Éric Poulliat interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le remboursement de la chirurgie réfractive. Cette intervention chirurgicale, qui permet de soigner sur le long terme les troubles de la vision par la technologie laser, n'est pour l'instant pas du tout remboursée par la sécurité sociale car considérée comme « opération de confort ». Cette opération bénigne et sous simple anesthésie locale, qui présente un taux de réussite de 98 %, constitue pourtant une alternative durable aux lentilles et aux lunettes (qui sont, elles, remboursées en partie par la sécurité sociale et grèvent substantiellement ses finances : selon une étude de 2015 de l'assurance maladie, les dépenses d'optiques médicales en 2014 s'élevaient déjà à 5,6 milliards d'euros en 2014 et connaissaient une très forte croissance). Or le coût moyen d'une intervention est estimé entre 2 000 à 3 000 euros pour les deux yeux selon la technique utilisée et l'importance du défaut initial. En l'absence d'une quelconque aide de la sécurité sociale, ce tarif est bien souvent prohibitif pour les citoyens ne disposant pas d'une mutuelle offrant un niveau de protection suffisant : ces derniers sont contraints de continuer à utiliser des lunettes toute leur vie, aux frais de la sécurité sociale et à leurs propre frais (316 euros en moyenne pour des verres unifocaux et 613 euros pour les équipements multifocaux). Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si un remboursement, même partiel, de la chirurgie réfractive est une piste étudiée en lien avec les professionnels afin d'apporter une solution de long terme aux sept Français sur dix qui portent des lunettes.